

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ICV-7 Quality Control Standard, Part Number 190064900

## Section 1. Identification

<b>Identificateur de produit</b>	: ICV-7 Quality Control Standard, Part Number 190064900
<b>Réf. (kit chimique)</b>	: 190064900
<b>Référence</b>	: Initial calibration verification standard part A 190064900A Initial calibration verification standard part B 190064900B
<b>Utilisations</b>	: <input checked="" type="checkbox"/> Réactifs et étalons pour laboratoire de chimie analytique 2 x 500 mL <input checked="" type="checkbox"/> Initial calibration verification standard part A 500 mL Initial calibration verification standard part B 500 mL
<b>Fournisseur/Fabriquant</b>	: Agilent Technologies, Inc. 5301 Stevens Creek Blvd Santa Clara, CA 95051, USA 800-227-9770
<b>Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence (indiquer les heures de service)</b>	: CHEMTREC®: 1-800-424-9300

## Section 2. Identification des dangers

### Classement de la substance ou du mélange

#### Initial calibration

##### verification standard part A

H290	MATIÈRES CORROSIVES POUR LES MÉTAUX - Catégorie 1
H330	TOXICITÉ AIGUË (inhalation) - Catégorie 2
H314	CORROSION CUTANÉE - Catégorie 1
H318	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES - Catégorie 1
H373	TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITIONS RÉPÉTÉES (dents) - Catégorie 2
	Dangers pour la santé non classifiés ailleurs - Catégorie 1



#### Initial calibration

##### verification standard part B

H290	MATIÈRES CORROSIVES POUR LES MÉTAUX - Catégorie 1
H330	TOXICITÉ AIGUË (inhalation) - Catégorie 2
H314	CORROSION CUTANÉE - Catégorie 1
H318	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES - Catégorie 1
H334	SENSIBILISATION RESPIRATOIRE - Catégorie 1
H317	SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1
H350	CANCÉROGÉNOCITÉ - Catégorie 1
H360	TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION (Fertilité) - Catégorie 1
H360	TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION (Foetus) - Catégorie 1
H373	TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITIONS RÉPÉTÉES (dents) - Catégorie 2
H400	DANGER (AIGU) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1
H410	DANGER (A LONG TERME) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1
	Dangers pour la santé non classifiés ailleurs - Catégorie 1

### Éléments d'étiquetage SGH

## Section 2. Identification des dangers

<b>Pictogrammes de danger</b>	: Initial calibration verification standard part A	
	Initial calibration verification standard part B	
<b>Mention d'avertissement</b>	: Initial calibration verification standard part A Initial calibration verification standard part B	Danger Danger
<b>Mentions de danger</b>	: Initial calibration verification standard part A  Initial calibration verification standard part B	<p>H290 - Peut être corrosif pour les métaux.</p> <p>H330 - Mortel par inhalation. No Code(s) - Provoque des brûlures du tube digestif. H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (dents)</p> <p>H290 - Peut être corrosif pour les métaux.</p> <p>H330 - Mortel par inhalation. No Code(s) - Provoque des brûlures du tube digestif. H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H334 - Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. H350 - Peut provoquer le cancer. H360 - Peut nuire à la fertilité ou au fœtus. H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (dents) H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p>
<b>Conseils de prudence</b>		
<b>Prévention</b>	: Initial calibration verification standard part A  Initial calibration verification standard part B	<p>P280 - Porter des gants de protection. Porter des vêtements de protection. Porter une protection oculaire ou faciale. P284 - Porter un équipement de protection respiratoire. P234 - Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P260 - Ne pas respirer les vapeurs. P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation. P201 - Se procurer les instructions avant utilisation.</p> <p>P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.</p>

## Section 2. Identification des dangers

### Intervention

: Initial calibration verification standard part A

Initial calibration verification standard part B

P280 - Porter des gants de protection. Porter des vêtements de protection. Porter une protection oculaire ou faciale.

P284 - Porter un équipement de protection respiratoire.

P234 - Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.

P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.

P260 - Ne pas respirer les vapeurs.

P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P390 - Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

P314 - Obtenez des soins médicaux si vous vous sentez mal.

P304 + P340 + P310 - EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P301 + P310 + P330 + P331 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir.

P303 + P361 + P353 + P363 + P310 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P305 + P351 + P338 + P310 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P391 - Recueillir le produit répandu.

P314 - Obtenez des soins médicaux si vous vous sentez mal.

P308 + P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Obtenir des soins médicaux.

P304 + P340 + P310 - EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P342 + P311 - En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P301 + P310 + P330 + P331 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Rincer la bouche. Ne

## Section 2. Identification des dangers

			<p>PAS faire vomir.</p> <p>P303 + P361 + P353 + P363 + P310 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.</p> <p>P302 + P352 + P362+P364 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.</p> <p>P333 + P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Obtenir des soins médicaux.</p> <p>P305 + P351 + P338 + P310 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.</p>
<b>Stockage</b>	: Initial calibration verification standard part A		P405 - Garder sous clef.
	Initial calibration verification standard part B		P406 - Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure résistant à la corrosion. P405 - Garder sous clef.
<b>Élimination</b>	: Initial calibration verification standard part A		P406 - Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure résistant à la corrosion. P501 - Éliminer le contenu et le récipient conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.
	Initial calibration verification standard part B		P501 - Éliminer le contenu et le récipient conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.
<b>Éléments d'une étiquette complémentaire</b>	: Initial calibration verification standard part A		Do not taste or swallow. Se laver soigneusement après manipulation.
	Initial calibration verification standard part B		Do not taste or swallow. Se laver soigneusement après manipulation.
	Initial calibration verification standard part A		Pourcentage du mélange consistant en des ingrédients de toxicité cutanée inconnue : 1 - 10% Pourcentage du mélange consistant en des ingrédients de toxicité inhalable inconnue : 1 - 10% Pourcentage du mélange consistant en des ingrédients de toxicité orale inconnue : 1 - 10%
	Initial calibration verification standard part A		Pourcentage du mélange constitué de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue: 1%
<b>Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification</b>	: Initial calibration verification standard part A		Aucun connu.
	Initial calibration verification standard part B		Aucun connu.

## Section 3. Composition/information sur les ingrédients

**Substance/préparation** : Initial calibration verification standard part A Mélange  
Initial calibration verification standard part B Mélange

Nom des ingrédients	% (p/p)	Numéro CAS
<b>Initial calibration verification standard part A</b>		
Acide nitrique	≤12	7697-37-2
Carbonate de calcium	≤3	471-34-1
Carbonate de sodium	≤3	497-19-8
Carbonate de potassium	≤1.8	584-08-7
Fer	≤0.12	7439-89-6
<b>Initial calibration verification standard part B</b>		
Acide nitrique	≥10 - <20	7697-37-2
Antimoine, trioxyde d'	≤0.3	1309-64-4
Arsenic, trioxyde d'	≤0.3	1327-53-3
Plomb	≤0.3	7439-92-1
Nickel	≤0.3	7440-02-0
Argent	≤0.3	7440-22-4
Thallium	≤0.3	7440-28-0
Béryllium	≤0.3	7440-41-7
Cadmium	≤0.3	7440-43-9
Cobalt	≤0.3	7440-48-4
Cuivre	≤0.3	7440-50-8
Zinc	≤0.3	7440-66-6
Sélénium	≤0.3	7782-49-2

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

## Section 4. Premiers soins

### Description des premiers soins nécessaires

**Contact avec les yeux** : Initial calibration verification standard part A Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Les brûlures chimiques doivent être traitées rapidement par un médecin.

Initial calibration verification standard part B Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Les brûlures chimiques doivent être traitées rapidement par un médecin.

## Section 4. Premiers soins

### Inhalation

: Initial calibration verification standard part A

Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures.

Initial calibration verification standard part B

Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures. En cas de plaintes ou de symptômes, éviter toute exposition ultérieure.

### Contact avec la peau

: Initial calibration verification standard part A

Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Laver la peau contaminée à l'eau et au savon. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Les brûlures chimiques doivent être traitées rapidement par un médecin. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre.

Initial calibration verification standard part B

Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Laver

## Section 4. Premiers soins

### Ingestion

: Initial calibration verification standard part A

abondamment à l'eau et au savon. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Les brûlures chimiques doivent être traitées rapidement par un médecin. En cas de plaintes ou de symptômes, éviter toute exposition ultérieure. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre.

Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Laver la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Arrêter si la personne se sent malade car des vomissements peuvent être dangereux. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissements, garder la tête basse afin d'éviter la pénétration du vomi dans les poumons. Les brûlures chimiques doivent être traitées rapidement par un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

Initial calibration verification standard part B

Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Laver la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Arrêter si la personne se sent malade car des vomissements peuvent être dangereux. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissements, garder la tête basse afin d'éviter la pénétration du vomi dans les poumons. Les brûlures chimiques doivent être traitées rapidement par un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

### Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

#### Effets aigus potentiels sur la santé

## Section 4. Premiers soins

<b>Contact avec les yeux</b>	: Initial calibration verification standard part A Initial calibration verification standard part B	Provoque de graves lésions des yeux. Provoque de graves lésions des yeux.
<b>Inhalation</b>	: Initial calibration verification standard part A Initial calibration verification standard part B	Mortel par inhalation. Mortel par inhalation. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
<b>Contact avec la peau</b>	: Initial calibration verification standard part A Initial calibration verification standard part B	Provoque de graves brûlures. Provoque de graves brûlures. Peut provoquer une allergie cutanée.
<b>Ingestion</b>	: Initial calibration verification standard part A Initial calibration verification standard part B	Corrosif pour le tube digestif. Provoque des brûlures. Corrosif pour le tube digestif. Provoque des brûlures.

### Signes/symptômes de surexposition

<b>Contact avec les yeux</b>	: Initial calibration verification standard part A  Initial calibration verification standard part B	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleur larmolement rougeur Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleur larmolement rougeur
<b>Inhalation</b>	: Initial calibration verification standard part A Initial calibration verification standard part B	Aucune donnée spécifique. Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: respiration sifflante et difficultés respiratoires asthme poids fœtal réduit augmentation de la mortalité fœtale malformations du squelette
<b>Contact avec la peau</b>	: Initial calibration verification standard part A  Initial calibration verification standard part B	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleur ou irritation rougeur la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleur ou irritation rougeur la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître poids fœtal réduit augmentation de la mortalité fœtale malformations du squelette



## Section 4. Premiers soins

<b>Ingestion</b>	: Initial calibration verification standard part A	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleurs stomacales
	Initial calibration verification standard part B	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleurs stomacales poids fœtal réduit augmentation de la mortalité fœtale malformations du squelette
<b><u>Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire</u></b>		
<b>Note au médecin traitant</b>	: Initial calibration verification standard part A	En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures.
	Initial calibration verification standard part B	En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures.
<b>Traitements particuliers</b>	: Initial calibration verification standard part A	Pas de traitement particulier.
	Initial calibration verification standard part B	Pas de traitement particulier.
<b>Protection des sauveteurs</b>	: Initial calibration verification standard part A	Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.
	Initial calibration verification standard part B	Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

Voir Information toxicologique (section 11)

## Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

### Moyens d'extinction

<b>Agents extincteurs appropriés</b>	: Initial calibration verification standard part A	Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.
	Initial calibration verification standard part B	Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.

## Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

<b>Agents extincteurs inappropriés</b>	: Initial calibration verification standard part A	Aucun connu.
	: Initial calibration verification standard part B	Aucun connu.
<b>Dangers spécifiques du produit</b>	: Initial calibration verification standard part A	Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater.
	: Initial calibration verification standard part B	Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater. Cette substance est très toxique pour les organismes aquatiques avec des effets néfastes à long terme. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée dans aucune voie d'eau, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.
<b>Produit de décomposition thermique dangereux</b>	: Initial calibration verification standard part A	Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: dioxyde de carbone monoxyde de carbone oxydes d'azote oxyde/oxydes de métal
	: Initial calibration verification standard part B	Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: oxydes d'azote
<b>Mesures spéciales de protection pour les pompiers</b>	: Initial calibration verification standard part A	En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.
	: Initial calibration verification standard part B	En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.
<b>Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu</b>	: Initial calibration verification standard part A	Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.
	: Initial calibration verification standard part B	Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

## Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

## Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### Pour le personnel non affecté aux urgences

: Initial calibration verification standard part A

Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle approprié.

Initial calibration verification standard part B

Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle approprié.

### Intervenants en cas d'urgence

: Initial calibration verification standard part A

Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».

Initial calibration verification standard part B

Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».

### Précautions environnementales

: Initial calibration verification standard part A

Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

Initial calibration verification standard part B

Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air). Substance polluante dans l'eau. Peut être nocif pour l'environnement si libéré en grandes quantités. Recueillir le produit répandu.

### Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

#### Méthodes de nettoyage

: Initial calibration verification standard part A

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. La substance déversée peut être neutralisée avec du carbonate de sodium, du bicarbonate de sodium ou de l'hydroxyde de sodium. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

Initial calibration verification standard part B

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement.

## Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

La substance déversée peut être neutralisée avec du carbonate de sodium, du bicarbonate de sodium ou de l'hydroxyde de sodium. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

## Section 7. Manutention et stockage

### Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

#### Mesures de protection

: Initial calibration verification standard part A

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir à l'écart des bases. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

Initial calibration verification standard part B

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Les personnes ayant des antécédents de sensibilisation cutanée, d'asthme, des allergies ou une maladie respiratoire chronique ou récidivante, ne doivent pas intervenir dans les processus utilisant ce produit. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Éviter l'exposition durant une grossesse. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. Éviter le rejet dans l'environnement. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir à l'écart des bases. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

#### Conseils sur l'hygiène générale au travail

: Initial calibration verification standard part A

Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Consulter également la Section 8 pour d'autres

## Section 7. Manutention et stockage

Initial calibration verification  
standard part B

renseignements sur les mesures d'hygiène. Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.

**Conditions de sûreté en  
matière de stockage, y  
compris les incompatibilités**

: Initial calibration verification  
standard part A

Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure résistant à la corrosion. Garder sous clef. Séparer des bases. Tenir loin des métaux. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 relative aux matières incompatibles avant la manutention ou l'utilisation.

Initial calibration verification  
standard part B

Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure résistant à la corrosion. Garder sous clef. Séparer des bases. Tenir loin des métaux. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 relative aux matières incompatibles avant la manutention ou l'utilisation.

## Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

[Paramètres de contrôle](#)

[Limites d'exposition professionnelle](#)

## Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Nom des ingrédients	Limites d'exposition
<p><b>Initial calibration verification standard part A</b> Acide nitrique</p> <p>Carbonate de calcium</p>	<p><b>CA Alberta Provincial (Canada, 4/2009).</b> 15 min OEL: 4 ppm 15 minutes. 15 min OEL: 10 mg/m<sup>3</sup> 15 minutes. 8 hrs OEL: 2 ppm 8 heures. 8 hrs OEL: 5.2 mg/m<sup>3</sup> 8 heures.</p> <p><b>CA British Columbia Provincial (Canada, 6/2017).</b> TWA: 2 ppm 8 heures. STEL: 4 ppm 15 minutes.</p> <p><b>CA Ontario Provincial (Canada, 7/2015).</b> TWA: 2 ppm 8 heures. STEL: 4 ppm 15 minutes.</p> <p><b>CA Québec Provincial (Canada, 1/2014).</b> VEMP: 2 ppm 8 heures. VEMP: 5.2 mg/m<sup>3</sup> 8 heures. VECD: 4 ppm 15 minutes. VECD: 10 mg/m<sup>3</sup> 15 minutes.</p> <p><b>CA Saskatchewan Provincial (Canada, 7/2013).</b> STEL: 4 ppm 15 minutes. TWA: 2 ppm 8 heures.</p> <p><b>CA Québec Provincial (Canada, 1/2014).</b> VEMP: 10 mg/m<sup>3</sup> 8 heures. Forme: La poussière totale.</p> <p><b>CA Alberta Provincial (Canada, 4/2009).</b> 8 hrs OEL: 10 mg/m<sup>3</sup> 8 heures.</p>
<p><b>Initial calibration verification standard part B</b> Acide nitrique</p> <p>Antimoine, trioxyde d'</p>	<p><b>CA Alberta Provincial (Canada, 4/2009).</b> 15 min OEL: 4 ppm 15 minutes. 15 min OEL: 10 mg/m<sup>3</sup> 15 minutes. 8 hrs OEL: 2 ppm 8 heures. 8 hrs OEL: 5.2 mg/m<sup>3</sup> 8 heures.</p> <p><b>CA British Columbia Provincial (Canada, 6/2017).</b> TWA: 2 ppm 8 heures. STEL: 4 ppm 15 minutes.</p> <p><b>CA Ontario Provincial (Canada, 7/2015).</b> TWA: 2 ppm 8 heures. STEL: 4 ppm 15 minutes.</p> <p><b>CA Québec Provincial (Canada, 1/2014).</b> VEMP: 2 ppm 8 heures. VEMP: 5.2 mg/m<sup>3</sup> 8 heures. VECD: 4 ppm 15 minutes. VECD: 10 mg/m<sup>3</sup> 15 minutes.</p> <p><b>CA Saskatchewan Provincial (Canada, 7/2013).</b> STEL: 4 ppm 15 minutes. TWA: 2 ppm 8 heures.</p> <p><b>CA Alberta Provincial (Canada, 4/2009).</b> 8 hrs OEL: 0.5 mg/m<sup>3</sup>, (as Sb) 8 heures.</p> <p><b>CA British Columbia Provincial (Canada, 6/2017).</b></p>

## Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Arsenic, trioxyde d'

TWA: 0.5 mg/m<sup>3</sup>, (as Sb) 8 heures.  
**CA Québec Provincial (Canada, 1/2014).**  
 VEMP: 0.5 mg/m<sup>3</sup>, (en Sb) 8 heures.  
**CA Ontario Provincial (Canada, 7/2015).**  
 TWA: 0.5 mg/m<sup>3</sup>, (as Sb) 8 heures.  
**CA Saskatchewan Provincial (Canada, 7/2013).**  
 STEL: 1.5 mg/m<sup>3</sup>, (measured as Sb) 15 minutes.  
 TWA: 0.5 mg/m<sup>3</sup>, (measured as Sb) 8 heures.  
**CA Alberta Provincial (Canada, 4/2009).**  
 8 hrs OEL: 0.01 mg/m<sup>3</sup>, (as As) 8 heures.  
**CA British Columbia Provincial (Canada, 6/2017).**

TWA: 0.01 mg/m<sup>3</sup>, (as As) 8 heures.  
**CA Québec Provincial (Canada, 1/2014).**  
 VEMP: 0.1 mg/m<sup>3</sup>, (en As) 8 heures.  
**CA Ontario Provincial (Canada, 7/2015).**  
 STEL: 0.05 mg/m<sup>3</sup>, (as As) 15 minutes.  
 TWA: 0.01 mg/m<sup>3</sup>, (as As) 8 heures.  
**CA Saskatchewan Provincial (Canada, 7/2013).**  
 STEL: 0.03 mg/m<sup>3</sup>, (measured as As) 15 minutes.  
 TWA: 0.01 mg/m<sup>3</sup>, (measured as As) 8 heures.

Plomb

**CA Alberta Provincial (Canada, 4/2009).**  
 8 hrs OEL: 0.05 mg/m<sup>3</sup>, (as Pb) 8 heures.  
**CA British Columbia Provincial (Canada, 6/2017).**  
 TWA: 0.05 mg/m<sup>3</sup>, (as Pb) 8 heures.  
**CA Québec Provincial (Canada, 1/2014).**  
 VEMP: 0.05 mg/m<sup>3</sup>, (en Pb) 8 heures.  
**CA Saskatchewan Provincial (Canada, 7/2013).**  
 STEL: 0.15 mg/m<sup>3</sup>, (measured as Pb) 15 minutes.  
 TWA: 0.05 mg/m<sup>3</sup>, (measured as Pb) 8 heures.

Nickel

**CA Ontario Provincial (Canada, 7/2015).**  
 TWA: 0.05 mg/m<sup>3</sup>, (as Pb) 8 heures.  
**CA Saskatchewan Provincial (Canada, 7/2013).**  
 STEL: 3 mg/m<sup>3</sup> 15 minutes. Forme:  
 Inhalable fraction  
 TWA: 1.5 mg/m<sup>3</sup> 8 heures. Forme:  
 Inhalable fraction  
**CA Ontario Provincial (Canada, 7/2015).**  
 TWA: 1 mg/m<sup>3</sup> 8 heures. Forme: Inhalable fraction.  
**CA Alberta Provincial (Canada, 4/2009).**  
 8 hrs OEL: 1.5 mg/m<sup>3</sup> 8 heures.  
**CA British Columbia Provincial (Canada, 6/2017).**  
 TWA: 0.05 mg/m<sup>3</sup>, (as Ni) 8 heures.

## Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Argent	<p><b>CA Québec Provincial (Canada, 1/2014).</b> VEMP: 1 mg/m<sup>3</sup> 8 heures.</p> <p><b>CA Alberta Provincial (Canada, 4/2009).</b> 8 hrs OEL: 0.1 mg/m<sup>3</sup> 8 heures.</p> <p><b>CA British Columbia Provincial (Canada, 6/2017).</b> TWA: 0.01 mg/m<sup>3</sup>, (as Ag) 8 heures. STEL: 0.03 mg/m<sup>3</sup>, (as Ag) 15 minutes.</p> <p><b>CA Québec Provincial (Canada, 1/2014).</b> VEMP: 0.1 mg/m<sup>3</sup> 8 heures.</p> <p><b>CA Ontario Provincial (Canada, 7/2015).</b> TWA: 0.1 mg/m<sup>3</sup> 8 heures. Forme: dust and fume</p> <p><b>CA Saskatchewan Provincial (Canada, 7/2013).</b> STEL: 0.3 mg/m<sup>3</sup> 15 minutes. TWA: 0.1 mg/m<sup>3</sup> 8 heures.</p>
Thallium	<p><b>CA British Columbia Provincial (Canada, 6/2017). Absorbé par la peau.</b> TWA: 0.02 mg/m<sup>3</sup>, (as TI) 8 heures. Forme: Inhalable</p> <p><b>CA Alberta Provincial (Canada, 4/2009). Absorbé par la peau.</b> 8 hrs OEL: 0.1 mg/m<sup>3</sup>, (as TI) 8 heures.</p> <p><b>CA Québec Provincial (Canada, 1/2014). Absorbé par la peau.</b> VEMP: 0.1 mg/m<sup>3</sup>, (en TI) 8 heures.</p> <p><b>CA Saskatchewan Provincial (Canada, 7/2013). Absorbé par la peau.</b> STEL: 0.3 mg/m<sup>3</sup>, (measured as TI) 15 minutes. TWA: 0.1 mg/m<sup>3</sup>, (measured as TI) 8 heures.</p> <p><b>CA Ontario Provincial (Canada, 7/2015). Absorbé par la peau.</b> TWA: 0.02 mg/m<sup>3</sup>, (as TI) 8 heures. Forme: Inhalable fraction.</p>
Béryllium	<p><b>CA British Columbia Provincial (Canada, 6/2017). Absorbé par la peau. Sensibilisant par inhalation.</b> TWA: 0.00005 mg/m<sup>3</sup>, (as Be) 8 heures. Forme: Inhalable</p> <p><b>CA Alberta Provincial (Canada, 4/2009).</b> 15 min OEL: 0.01 mg/m<sup>3</sup>, (as Be) 15 minutes. 8 hrs OEL: 0.002 mg/m<sup>3</sup>, (as Be) 8 heures.</p> <p><b>CA Ontario Provincial (Canada, 7/2015).</b> STEL: 0.01 mg/m<sup>3</sup>, (as Be) 15 minutes. TWA: 0.002 mg/m<sup>3</sup>, (as Be) 8 heures.</p> <p><b>CA Québec Provincial (Canada, 1/2014). Sensibilisant cutané.</b> VEMP: 0.00015 mg/m<sup>3</sup>, (en Be) 8 heures.</p> <p><b>CA Saskatchewan Provincial (Canada, 7/2013).</b> STEL: 0.01 mg/m<sup>3</sup>, (measured as Be) 15 minutes. TWA: 0.002 mg/m<sup>3</sup>, (measured as Be) 8</p>



## Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Cadmium

heures.

**CA British Columbia Provincial (Canada, 6/2017).**

TWA: 0.002 mg/m<sup>3</sup>, (as Cd) 8 heures.

Forme: Respirable

TWA: 0.01 mg/m<sup>3</sup>, (as Cd) 8 heures.

**CA Ontario Provincial (Canada, 7/2015).**

TWA: 0.002 mg/m<sup>3</sup>, (as Cd) 8 heures.

Forme: Respirable fraction.

TWA: 0.01 mg/m<sup>3</sup>, (as Cd) 8 heures.

**CA Alberta Provincial (Canada, 4/2009).**

8 hrs OEL: 0.01 mg/m<sup>3</sup> 8 heures.

**CA Québec Provincial (Canada, 1/2014).**

VEMP: 0.025 mg/m<sup>3</sup>, (en Cd) 8 heures.

**CA Saskatchewan Provincial (Canada, 7/2013).**

STEL: 0.006 mg/m<sup>3</sup>, (measured as Cd) 15 minutes. Forme: Fraction alvéolaire

TWA: 0.002 mg/m<sup>3</sup>, (measured as Cd) 8 heures. Forme: Fraction alvéolaire

STEL: 0.03 mg/m<sup>3</sup>, (measured as Cd) 15 minutes. Forme: total fraction

TWA: 0.01 mg/m<sup>3</sup>, (measured as Cd) 8 heures. Forme: total fraction

Cobalt

**CA Ontario Provincial (Canada, 7/2015).**

TWA: 0.02 mg/m<sup>3</sup>, (as Co) 8 heures. Forme: Inorganic

**CA Alberta Provincial (Canada, 4/2009).**

8 hrs OEL: 0.02 mg/m<sup>3</sup>, (as Co) 8 heures.

**CA British Columbia Provincial (Canada, 6/2017).**

TWA: 0.02 mg/m<sup>3</sup>, (as Co) 8 heures.

**CA Québec Provincial (Canada, 1/2014).**

**Sensibilisant cutané.**

VEMP: 0.02 mg/m<sup>3</sup>, (en Co) 8 heures.

**CA Saskatchewan Provincial (Canada, 7/2013).**

STEL: 0.06 mg/m<sup>3</sup>, (measured as Co) 15 minutes.

TWA: 0.02 mg/m<sup>3</sup>, (measured as Co) 8 heures.

Cuivre

**CA Alberta Provincial (Canada, 4/2009).**

8 hrs OEL: 1 mg/m<sup>3</sup>, (as Cu) 8 heures.

Forme: Poussière et buées

8 hrs OEL: 0.2 mg/m<sup>3</sup> 8 heures. Forme:

Fumée

**CA British Columbia Provincial (Canada, 6/2017).**

TWA: 1 mg/m<sup>3</sup>, (as Cu) 8 heures. Forme: Poussière et buées

TWA: 0.2 mg/m<sup>3</sup>, (as Cu) 8 heures. Forme: Fumée

**CA Ontario Provincial (Canada, 7/2015).**

TWA: 0.2 mg/m<sup>3</sup> 8 heures. Forme: Fumée

TWA: 1 mg/m<sup>3</sup> 8 heures. Forme: Poussière et buées

## Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Sélénium	<p><b>CA Saskatchewan Provincial (Canada, 7/2013).</b>          STEL: 0.6 mg/m<sup>3</sup>, (measured as Cu) 15 minutes. Forme: Fumée          TWA: 0.2 mg/m<sup>3</sup>, (measured as Cu) 8 heures. Forme: Fumée          STEL: 3 mg/m<sup>3</sup>, (measured as Cu) 15 minutes. Forme: Poussière et buées          TWA: 1 mg/m<sup>3</sup>, (measured as Cu) 8 heures. Forme: Poussière et buées</p> <p><b>CA Québec Provincial (Canada, 1/2014).</b>          VEMP: 1 mg/m<sup>3</sup>, (en Cu) 8 heures. Forme: poussières et brouillards          VEMP: 0.2 mg/m<sup>3</sup>, (en Cu) 8 heures. Forme: Fumées</p> <p><b>CA Alberta Provincial (Canada, 4/2009).</b>          8 hrs OEL: 0.2 mg/m<sup>3</sup>, (as Se) 8 heures.</p> <p><b>CA British Columbia Provincial (Canada, 6/2017).</b>          TWA: 0.1 mg/m<sup>3</sup>, (as Se) 8 heures.</p> <p><b>CA Québec Provincial (Canada, 1/2014).</b>          VEMP: 0.2 mg/m<sup>3</sup>, (en Se) 8 heures.</p> <p><b>CA Ontario Provincial (Canada, 7/2015).</b>          TWA: 0.2 mg/m<sup>3</sup>, (as Se) 8 heures.</p> <p><b>CA Saskatchewan Provincial (Canada, 7/2013).</b>          STEL: 0.6 mg/m<sup>3</sup>, (measured as Se) 15 minutes.          TWA: 0.2 mg/m<sup>3</sup>, (measured as Se) 8 heures.</p>
----------	---

### Contrôles d'ingénierie appropriés

- : Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales.

### Contrôle de l'action des agents d'environnement

- : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

### Mesures de protection individuelle

#### Mesures d'hygiène

- : Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

## Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

- Protection oculaire/ faciale** : Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de protection contre les produits chimiques et/ou écran facial. Si des risques respiratoires existent, un masque respiratoire complet peut être requis à la place.
- Protection de la peau**
- Protection des mains** : Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Il faut noter que le temps de percement pour tout matériau utilisé dans des gants peut varier pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec précision.
- Protection du corps** : L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.
- Autre protection pour la peau** : Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.
- Protection respiratoire** : En fonction du risque et de la possibilité d'une exposition, choisir un respirateur qui est conforme à la norme ou certification appropriée. Les respirateurs doivent être utilisés suivant un programme de protection pour assurer un ajustement, une formation appropriée et d'aspects d'utilisation importants.

## Section 9. Propriétés physiques et chimiques

### Apparence

- État physique** : Initial calibration verification standard part A Liquide. [Clair.]  
Initial calibration verification standard part B Liquide. [Clair.]
- Couleur** : Initial calibration verification standard part A Pâle  
Initial calibration verification standard part B Pâle
- Odeur** : Initial calibration verification standard part A Inodore.  
Initial calibration verification standard part B Inodore.
- Seuil olfactif** : Initial calibration verification standard part A Non disponible.  
Initial calibration verification standard part B Non disponible.
- pH** : Initial calibration verification standard part A <2  
Initial calibration verification standard part B <2
- Point de fusion** : Initial calibration verification standard part A 0°C (32°F)  
Initial calibration verification standard part B 0°C (32°F)

## Section 9. Propriétés physiques et chimiques

<b>Point d'ébullition</b>	: Initial calibration verification standard part A	100°C (212°F)
	: Initial calibration verification standard part B	100°C (212°F)
<b>Point d'éclair</b>	: Initial calibration verification standard part A	Non disponible.
	: Initial calibration verification standard part B	Non disponible.
<b>Taux d'évaporation</b>	: Initial calibration verification standard part A	Non disponible.
	: Initial calibration verification standard part B	Non disponible.
<b>Inflammabilité (solides et gaz)</b>	: Initial calibration verification standard part A	Non applicable.
	: Initial calibration verification standard part B	Non applicable.
<b>Limites inférieure et supérieure d'explosion (d'inflammation)</b>	: Initial calibration verification standard part A	Non disponible.
	: Initial calibration verification standard part B	Non disponible.
<b>Tension de vapeur</b>	: Initial calibration verification standard part A	Non disponible.
	: Initial calibration verification standard part B	Non disponible.
<b>Densité de vapeur</b>	: Initial calibration verification standard part A	Non disponible.
	: Initial calibration verification standard part B	Non disponible.
<b>Densité relative</b>	: Initial calibration verification standard part A	1
	: Initial calibration verification standard part B	1
<b>Solubilité</b>	: Initial calibration verification standard part A	Facilement soluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.
	: Initial calibration verification standard part B	Facilement soluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>	: Initial calibration verification standard part A	Non disponible.
	: Initial calibration verification standard part B	Non disponible.
<b>Température d'auto-inflammation</b>	: Initial calibration verification standard part A	Non disponible.
	: Initial calibration verification standard part B	Non disponible.
<b>Température de décomposition</b>	: Initial calibration verification standard part A	Non disponible.
	: Initial calibration verification standard part B	Non disponible.
<b>Viscosité</b>	: Initial calibration verification standard part A	Non disponible.
	: Initial calibration verification standard part B	Non disponible.
<b>Temps d'écoulement (ISO 2431)</b>	: <input checked="" type="checkbox"/> Non disponible.	

## Section 10. Stabilité et réactivité

<b>Réactivité</b>	: Initial calibration verification standard part A Initial calibration verification standard part B	Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients. Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.
<b>Stabilité chimique</b>	: Initial calibration verification standard part A Initial calibration verification standard part B	Le produit est stable. Le produit est stable.
<b>Risque de réactions dangereuses</b>	: Initial calibration verification standard part A  Initial calibration verification standard part B	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit. Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
<b>Conditions à éviter</b>	: Initial calibration verification standard part A Initial calibration verification standard part B	Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique.
<b>Matériaux incompatibles</b>	: Initial calibration verification standard part A  Initial calibration verification standard part B	Attaque de nombreux métaux produisant de l'hydrogène extrêmement inflammable susceptible de former des mélanges explosifs avec l'air. Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : les alcalins les métaux Attaque de nombreux métaux produisant de l'hydrogène extrêmement inflammable susceptible de former des mélanges explosifs avec l'air. Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : les alcalins les métaux
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	: Initial calibration verification standard part A  Initial calibration verification standard part B	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître. Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

## Section 11. Données toxicologiques

### Renseignements sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

## Section 11. Données toxicologiques

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
<b>Initial calibration verification standard part A</b>				
Acide nitrique	CL50 Inhalation Vapeur	Rat	2500 ppm	1 heures
	CL50 Inhalation Vapeur	Rat	130 mg/m <sup>3</sup>	4 heures
Carbonate de calcium	DL50 Orale	Rat	6450 mg/kg	-
Carbonate de sodium	DL50 Orale	Rat	4090 mg/kg	-
Carbonate de potassium	DL50 Orale	Rat	1870 mg/kg	-
Fer	DL50 Orale	Rat	750 mg/kg	-
<b>Initial calibration verification standard part B</b>				
Acide nitrique	CL50 Inhalation Vapeur	Rat	2500 ppm	1 heures
	CL50 Inhalation Vapeur	Rat	130 mg/m <sup>3</sup>	4 heures
Antimoine, trioxyde d'	DL50 Orale	Rat	>20 g/kg	-
Arsenic, trioxyde d'	DL50 Orale	Rat	10 mg/kg	-
Nickel	DL50 Orale	Rat	>9000 mg/kg	-
Cobalt	CL50 Inhalation Poussière et buées	Rat - Mâle, Femelle	<0.05 mg/l	4 heures
	DL50 Orale	Rat	550 mg/kg	-
Cuivre	CL50 Inhalation Poussière et buées	Rat	>5.11 mg/l	4 heures
	DL50 Cutané	Rat	>2000 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	>2500 mg/kg	-
Sélénium	DL50 Orale	Rat	6700 mg/kg	-

### Irritation/Corrosion

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
<b>Initial calibration verification standard part A</b>					
Carbonate de sodium	Yeux - Léger irritant	Lapin	-	0.5 minutes 100 milligrams	-
	Yeux - Modérément irritant	Lapin	-	24 heures 100 milligrams	-
	Peau - Léger irritant	Lapin	-	24 heures 500 milligrams	-
<b>Initial calibration verification standard part B</b>					
Antimoine, trioxyde d'	Yeux - Léger irritant	Lapin	-	100 milligrams	-
Argent	Peau - Érythème/Escarre	Lapin	0.33	-	24 à 48 heures
	Yeux - Rougeur des conjonctives	Lapin	1	-	72 heures

### Sensibilisation

Non disponible.

## Section 11. Données toxicologiques

### Mutagénicité

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

### Cancérogénicité

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

### Toxicité pour la reproduction

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

### Tératogénicité

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

### Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

Nom	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
<b>Initial calibration verification standard part A</b> Acide nitrique	Catégorie 3	Non applicable.	Irritation des voies respiratoires
Carbonate de potassium	Catégorie 3	Non applicable.	Irritation des voies respiratoires
<b>Initial calibration verification standard part B</b> Acide nitrique	Catégorie 3	Non applicable.	Irritation des voies respiratoires
Béryllium	Catégorie 3	Non applicable.	Irritation des voies respiratoires

### Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Nom	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
<b>Initial calibration verification standard part A</b> Acide nitrique	Catégorie 2	Indéterminé	dents
<b>Initial calibration verification standard part B</b> Acide nitrique Antimoine, trioxyde d'	Catégorie 2 Catégorie 2	Indéterminé Indéterminé	dents système cardiovasculaire et poumons
Arsenic, trioxyde d'	Catégorie 2	Indéterminé	système sanguin, système cardiovasculaire, système nerveux central (SNC), le coeur, système immunitaire, reins, foie, poumons, système lymphatique et tissu musculaire
Plomb	Catégorie 1	Indéterminé	système sanguin, système cardiovasculaire, système immunitaire, reins et système nerveux
Nickel	Catégorie 1	Inhalation	voies respiratoires
Thallium	Catégorie 2	Indéterminé	système nerveux
Béryllium	Catégorie 1	Inhalation	poumons

## Section 11. Données toxicologiques

Cadmium	Catégorie 1	Indéterminé	os, reins et poumons
Sélénium	Catégorie 2	Indéterminé	foie

### Risque d'absorption par aspiration

Non disponible.

**Renseignements sur les voies d'exposition probables** : Initial calibration verification standard part A Voies d'entrée probables : Orale, Cutané, Inhalation.  
Initial calibration verification standard part B Voies d'entrée probables : Orale, Cutané, Inhalation.

### Effets aigus potentiels sur la santé

**Contact avec les yeux** : Initial calibration verification standard part A Provoque de graves lésions des yeux.  
Initial calibration verification standard part B Provoque de graves lésions des yeux.

**Inhalation** : Initial calibration verification standard part A Mortel par inhalation.  
Initial calibration verification standard part B Mortel par inhalation. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

**Contact avec la peau** : Initial calibration verification standard part A Provoque de graves brûlures.  
Initial calibration verification standard part B Provoque de graves brûlures. Peut provoquer une allergie cutanée.

**Ingestion** : Initial calibration verification standard part A Corrosif pour le tube digestif. Provoque des brûlures.  
Initial calibration verification standard part B Corrosif pour le tube digestif. Provoque des brûlures.

### Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

**Contact avec les yeux** : Initial calibration verification standard part A Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleur  
larmolement  
rougeur  
Initial calibration verification standard part B Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleur  
larmolement  
rougeur

**Inhalation** : Initial calibration verification standard part A Aucune donnée spécifique.  
Initial calibration verification standard part B Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
respiration sifflante et difficultés respiratoires  
asthme  
poids foetal réduit  
augmentation de la mortalité foetale  
malformations du squelette



## Section 11. Données toxicologiques

<b>Contact avec la peau</b>	: Initial calibration verification standard part A	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleur ou irritation rougeur la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître
	: Initial calibration verification standard part B	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleur ou irritation rougeur la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître poids fœtal réduit augmentation de la mortalité fœtale malformations du squelette
<b>Ingestion</b>	: Initial calibration verification standard part A	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleurs stomacales
	: Initial calibration verification standard part B	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleurs stomacales poids fœtal réduit augmentation de la mortalité fœtale malformations du squelette

### Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme

#### Exposition de courte durée

**Effets immédiats possibles** : Non disponible.

**Effets différés possibles** : Non disponible.

#### Exposition de longue durée

**Effets immédiats possibles** : Non disponible.

**Effets différés possibles** : Non disponible.

#### Effets chroniques potentiels sur la santé

<b>Généralités</b>	: Initial calibration verification standard part A	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
	: Initial calibration verification standard part B	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Une fois sensibilisé, une vive réaction allergique peut éventuellement se déclencher lors d'une exposition ultérieure à de très faibles niveaux.
<b>Cancérogénicité</b>	: Initial calibration verification standard part A Initial calibration verification standard part B	Aucun effet important ou danger critique connu.  Peut provoquer le cancer. Le risque de cancer dépend de la durée et du niveau d'exposition.
<b>Mutagénicité</b>	: Initial calibration verification standard part A Initial calibration verification standard part B	Aucun effet important ou danger critique connu.  Aucun effet important ou danger critique connu.

## Section 11. Données toxicologiques

<b>Tératogénicité</b>	: Initial calibration verification standard part A	Aucun effet important ou danger critique connu.
	: Initial calibration verification standard part B	Peut nuire au foetus.
<b>Effets sur le développement</b>	: Initial calibration verification standard part A	Aucun effet important ou danger critique connu.
	: Initial calibration verification standard part B	Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Effets sur la fertilité</b>	: Initial calibration verification standard part A	Aucun effet important ou danger critique connu.
	: Initial calibration verification standard part B	Peut nuire à la fertilité.

### Valeurs numériques de toxicité

#### Estimations de la toxicité aiguë

Voie	Valeur ETA
<b>Initial calibration verification standard part A</b>	
Orale	97679.4 mg/kg
Inhalation (vapeurs)	1.3 mg/l
Inhalation (poussières et brouillards)	16.11 mg/l
<b>Initial calibration verification standard part B</b>	
Inhalation (vapeurs)	1.3 mg/l
Inhalation (poussières et brouillards)	16.11 mg/l

<b>Autres informations</b>	: Initial calibration verification standard part A	Non disponible.
	: Initial calibration verification standard part B	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: Sensibilisation (Respiratoire / Peau).

## Section 12. Données écologiques

### Toxicité

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Exposition
<b>Initial calibration verification standard part A</b>			
Acide nitrique	Aiguë CL50 180000 µg/l Eau de mer	Crustacés - Carcinus maenas - Adulte	48 heures
	Aiguë CL50 72 ppm Eau douce	Poisson - Gambusia affinis - Adulte	96 heures
Carbonate de calcium	Aiguë CE50 >100 mg/l Eau douce	Daphnie	48 heures
	Aiguë CL50 >56000 ppm Eau douce	Poisson - Gambusia affinis - Adulte	96 heures
	Chronique NOEC 61 mg/g Eau douce	Poisson - Oncorhynchus mykiss - Juvénile (jeune à l'envol, larve de poisson, porcelet sevré)	28 jours
Carbonate de sodium	Aiguë CE50 242000 µg/l Eau douce	Algues - Navicula seminulum	96 heures
	Aiguë CL50 176000 µg/l Eau douce	Crustacés - Amphipoda	48 heures
	Aiguë CL50 265000 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
	Aiguë CL50 300000 µg/l Eau douce	Poisson - Lepomis macrochirus	96 heures
Carbonate de potassium	Aiguë CL50 630 mg/l Eau douce	Crustacés - Ceriodaphnia dubia	48 heures

## Section 12. Données écologiques

Fer	Aiguë CL50 650 mg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
	Aiguë CE50 3700 µg/l Eau douce	Plantes aquatiques - Lemna minor	4 jours
<b>Initial calibration verification standard part B</b>	Aiguë CL50 33000 à 100000 µg/l Eau de mer	Crustacés - Crangon crangon	48 heures
	Aiguë CL50 0.56 ppm Eau douce	Poisson - Cyprinus carpio - Juvénile (jeune à l'envol, larve de poisson, porcelet sevré)	96 heures
	Chronique NOEC 100 mg/l Eau de mer	Algues - Glenodinium halli	72 heures
	Acide nitrique	Aiguë CL50 180000 µg/l Eau de mer	Crustacés - Carcinus maenas - Adulte
Antimoine, trioxyde d'	Aiguë CL50 72 ppm Eau douce	Poisson - Gambusia affinis - Adulte	96 heures
	Aiguë CE50 730 µg/l Eau douce	Algues - Pseudokirchneriella subcapitata	72 heures
	Aiguë CE50 740 µg/l Eau douce	Algues - Pseudokirchneriella subcapitata	96 heures
	Aiguë CE50 560 mg/l Eau douce	Crustacés - Cypris subglobosa	48 heures
	Aiguë CE50 423450 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
	Aiguë CL50 >530 mg/l Eau douce	Poisson - Lepomis macrochirus - Jeune de l'année	96 heures
Arsenic, trioxyde d'	Chronique NOEC 200 µg/l Eau douce	Algues - Pseudokirchneriella subcapitata	96 heures
	Aiguë CE50 34.7 mg/l Eau douce	Algues - Scenedesmus subspicatus	72 heures
	Aiguë CE50 2.5 mg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna - Néonate	48 heures
	Aiguë CL50 3380 µg/l Eau de mer	Poisson - Terapon jarbua - Juvénile (jeune à l'envol, larve de poisson, porcelet sevré)	96 heures
	Chronique CE10 9.4 mg/l Eau douce	Algues - Scenedesmus subspicatus	72 heures
	Chronique CI10 1.3 mg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna - Néonate	21 jours
Plomb	Aiguë CE50 105 ppb Eau de mer	Algues - Chaetoceros sp. - Phase de croissance exponentielle	72 heures
	Aiguë CE50 0.489 mg/l Eau de mer	Algues - Ulva pertusa	96 heures
	Aiguë CE50 8000 µg/l Eau douce	Plantes aquatiques - Lemna minor	4 jours
	Aiguë CL50 530 µg/l Eau douce	Crustacés - Ceriodaphnia reticulata	48 heures
	Aiguë CL50 0.594 mg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
	Aiguë CL50 0.44 ppm Eau douce	Poisson - Cyprinus carpio - Juvénile (jeune à l'envol, larve de poisson, porcelet sevré)	96 heures
Nickel	Chronique NOEC 0.25 mg/l Eau de mer	Algues - Ulva pertusa	96 heures
	Chronique NOEC 0.03 µg/l Eau douce	Poisson - Cyprinus carpio	4 semaines
	Aiguë CE50 2 ppm Eau de mer	Algues - Macrocyctis pyrifera - Jeune	4 jours
	Aiguë CE50 450 µg/l Eau douce	Plantes aquatiques - Lemna minor	4 jours
	Aiguë CE50 1000 µg/l Eau de mer	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
	Aiguë CI50 0.31 mg/l Eau de mer	Crustacés - Americamysis bahia - Juvénile (jeune à l'envol, larve de poisson, porcelet sevré)	48 heures

## Section 12. Données écologiques

Argent	Aiguë CL50 47.5 ng/L Eau douce	Poisson - Heteropneustes fossilis	96 heures
	Chronique NOEC 100 mg/l Eau de mer	Algues - Glenodinium halli	72 heures
Thallium	Chronique NOEC 3.5 µg/l Eau douce	Poisson - Cyprinus carpio	4 semaines
	Aiguë CE50 1.4 µg/l Eau de mer	Algues - Chroomonas sp.	4 jours
Béryllium	Aiguë CE50 0.24 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
	Aiguë CL50 11 µg/l Eau douce	Crustacés - Ceriodaphnia reticulata	48 heures
Cadmium	Aiguë CL50 2.13 µg/l Eau douce	Poisson - Pimephales promelas	96 heures
	Chronique NOEC 5 mg/l Eau de mer	Algues - Glenodinium halli	72 heures
Cobalt	Aiguë CL50 9 mg/l Eau de mer	Crustacés - Homarus americanus - Larve	48 heures
	Aiguë CL50 650 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
Cuivre	Aiguë CL50 1.8 mg/l Eau douce	Poisson - Pimephales promelas	96 heures
	Aiguë CL50 1000 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
Cobalt	Aiguë CL50 37.9 mg/l Eau douce	Poisson - Pimephales promelas	96 heures
	Aiguë CE50 97 µg/l Eau douce	Algues - Pseudokirchneriella subcapitata - Phase de croissance exponentielle	72 heures
Cuivre	Aiguë CE50 0.095 mg/l Eau de mer	Algues - Ulva pertusa	96 heures
	Aiguë CE50 200 µg/l Eau douce	Plantes aquatiques - Lemna minor	4 jours
Cobalt	Aiguë CE50 13.5 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna - Néonate	48 heures
	Aiguë CL50 0.072 µg/l Eau de mer	Crustacés - Amphipoda - Adulte	48 heures
Cuivre	Aiguë CL50 1 µg/l Eau douce	Poisson - Pimephales promelas - Juvénile (jeune à l'envol, larve de poisson, porcelet sevré)	96 heures
	Chronique NOEC 2 µg/l Eau douce	Algues - Parachlorella kessleri - Phase de croissance exponentielle	72 heures
Cobalt	Chronique NOEC 0.02 µg/l Eau douce	Poisson - Cyprinus carpio	4 semaines
	Aiguë CL50 4400 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
Cuivre	Aiguë CL50 3.4 mg/l Eau douce	Poisson - Pimephales promelas	96 heures
	Aiguë CE50 1100 µg/l Eau douce	Plantes aquatiques - Lemna minor	4 jours
Cuivre	Aiguë CE50 2.1 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia longispina - Juvénile (jeune à l'envol, larve de poisson, porcelet sevré)	48 heures
	Aiguë Cl50 13 µg/l Eau douce	Algues - Pseudokirchneriella subcapitata - Phase de croissance exponentielle	72 heures
Cuivre	Aiguë Cl50 5.4 mg/l Eau de mer	Plantes aquatiques - Plantae - Phase de croissance exponentielle	72 heures
	Aiguë CL50 0.072 µg/l Eau de mer	Crustacés - Amphipoda - Adulte	48 heures
Cuivre	Aiguë CL50 7.56 µg/l Eau de mer	Poisson - Periophthalmus waltoni - Adulte	96 heures
	Chronique NOEC 2.5 µg/l Eau de mer	Algues - Nitzschia closterium - Phase de croissance exponentielle	72 heures
Cuivre	Chronique NOEC 7 mg/l Eau douce	Plantes aquatiques - Ceratophyllum demersum	3 jours
	Chronique NOEC 0.02 mg/l Eau douce	Crustacés - Cambarus bartonii - Adulte	21 jours
Cuivre	Chronique NOEC 2 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	21 jours
	Chronique NOEC 0.8 µg/l Eau douce	Poisson - Oreochromis niloticus - Juvénile (jeune à l'envol, larve de poisson, porcelet sevré)	6 semaines

## Section 12. Données écologiques

Zinc	Aiguë CE50 106 µg/l Eau douce	Algues - Pseudokirchneriella subcapitata - Phase de croissance exponentielle	72 heures	
	Aiguë CE50 10000 µg/l Eau douce	Plantes aquatiques - Lemna minor	4 jours	
	Aiguë CI50 65 µg/l Eau de mer	Algues - Nitzschia closterium - Phase de croissance exponentielle	4 jours	
	Aiguë CL50 65 µg/l Eau douce	Crustacés - Ceriodaphnia dubia - Néonate	48 heures	
	Aiguë CL50 68 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures	
	Aiguë CL50 12.21 µg/l Eau de mer	Poisson - Perioththalmus waltoni - Adulte	96 heures	
	Chronique CE10 27.3 µg/l Eau douce	Algues - Pseudokirchneriella subcapitata - Phase de croissance exponentielle	72 heures	
	Chronique CE10 59.2 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	21 jours	
	Chronique NOEC 9 mg/l Eau douce	Plantes aquatiques - Ceratophyllum demersum	3 jours	
	Chronique NOEC 178 µg/l Eau de mer	Crustacés - Palaemon elegans	21 jours	
	Chronique NOEC 2.6 µg/l Eau douce	Poisson - Cyprinus carpio	4 semaines	
	Sélénium	Aiguë CE50 99000 µg/l Eau douce	Algues - Pseudokirchneriella subcapitata - Phase de croissance exponentielle	3 jours
		Aiguë CE50 96000 µg/l Eau douce	Algues - Pseudokirchneriella subcapitata - Phase de croissance exponentielle	4 jours
		Aiguë CE50 2400 µg/l Eau douce	Plantes aquatiques - Lemna minor	4 jours
Aiguë CL50 940 µg/l Eau douce		Crustacés - Hyalella azteca - Adulte	48 heures	
Aiguë CL50 430 µg/l Eau douce		Daphnie - Daphnia magna	48 heures	
Aiguë CL50 0.93 mg/l Eau douce		Poisson - Pimephales promelas	96 heures	
Chronique NOEC 85 µg/l Eau douce		Daphnie - Daphnia magna	21 jours	
Chronique NOEC 0.59 mg/l Eau douce	Poisson - Heteropneustes fossilis	30 jours		

### Persistance et dégradation

Nom du produit ou de l'ingrédient	Demi-vie aquatique	Photolyse	Biodégradabilité
Initial calibration verification standard part A Acide nitrique	-	-	Facilement
Initial calibration verification standard part B Acide nitrique	-	-	Facilement

### Potentiel de bioaccumulation

## Section 12. Données écologiques

Nom du produit ou de l'ingrédient	LogP <sub>ow</sub>	BCF	Potentiel
Initial calibration verification standard part A Acide nitrique	-0.21	-	faible
Initial calibration verification standard part B Acide nitrique	-0.21	-	faible
Arsenic, trioxyde d'	-	0.143	faible
Argent	-	70	faible
Cobalt	-	15600	élevée
Sélénium	-	1.03	faible

### Mobilité dans le sol






**Coefficient de répartition sol/eau (K<sub>oc</sub>)** : Non disponible.

**Autres effets nocifs** : Aucun effet important ou danger critique connu.

## Section 13. Données sur l'élimination

**Méthodes d'élimination** : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

## Section 14. Informations relatives au transport

	Classification pour le TMD	IMDG	IATA
<b>Numéro ONU</b>	UN3264	UN3264	UN3264
<b>Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (Acide nitrique)	CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S. (nitric acid)	Corrosive liquid, acidic, inorganic, n.o.s. (nitric acid)
<b>Classe de danger relative au transport</b>	8  	8  	8 

## Section 14. Informations relatives au transport

<b>Groupe d'emballage</b>	III	III	III
<b>Dangers environnementaux</b>	Oui.	Yes.	Yes. The environmentally hazardous substance mark is not required.

**Déclaration de la preuve de classification** : Produit classé selon les sections suivantes des Règlements sur le transport des marchandises dangereuses : 2.40-2.42 (Classe 8), 2.7 (Marque de polluant marin).

### Autres informations

**Classification pour le TMD** :  Produit classé selon les sections suivantes des Règlements sur le transport des marchandises dangereuses : 2.40-2.42 (Classe 8), 2.7 (Marque de polluant marin). La marque de polluant marin n'est pas obligatoire lors du transport routier ou ferroviaire.

**Limite pour explosifs et indice des quantités limitées 5**

**Indice de véhicule routier ou ferroviaire de passagers 5**

**Dispositions particulières 16**

**IMDG** :  The marine pollutant mark is not required when transported in sizes of ≤5 L or ≤5 kg.

**Emergency schedules F-A, S-B**

**Special provisions 223, 274**

**IATA** :  The environmentally hazardous substance mark may appear if required by other transportation regulations.

**Quantity limitation Passenger and Cargo Aircraft: 5 L. Packaging instructions: 852.**

**Cargo Aircraft Only: 60 L. Packaging instructions: 856. Limited Quantities -**

**Passenger Aircraft: 1 L. Packaging instructions: Y841.**

**Special provisions A3, A803**

**Protections spéciales pour l'utilisateur** : **Transport avec les utilisateurs locaux** : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

**Transport en vrac aux termes de l'annexe II de la Convention MARPOL et du Recueil IBC** : Non disponible.

## Section 15. Informations sur la réglementation

### Listes canadiennes

**INRP canadien** : Les composants suivants sont répertoriés: Acide nitrique; Sélénium (et ses composés)

**Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement)** : Aucun des composants n'est répertorié.

### Réglementations Internationales

#### Liste des substances chimiques des tableaux I, II et III de la Convention sur les armes chimiques

Non inscrit.

#### Protocole de Montréal (Annexes A, B, C, E)

Non inscrit.

#### Convention de Stockholm relative aux polluants organiques persistants

## Section 15. Informations sur la réglementation

Non inscrit.

### Convention de Rotterdam sur le consentement préalable donné en connaissance de cause (PIC)

Non inscrit.

### Protocole d'Aarhus de la CEE-ONU relatif aux POP et aux métaux lourds

Nom des ingrédients	Nom de la liste	Statut
Initial calibration verification standard part B Lead (Pb) Cadmium (Cd)	Métaux lourds - Annexe 1 Métaux lourds - Annexe 1	Référencé Référencé

### Liste des stocks

<b>Australie</b>	: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
<b>Canada</b>	: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
<b>Chine</b>	: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
<b>Europe</b>	: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
<b>Japon</b>	: <b>Inventaire du Japon (ENCS)</b> : Tous les composants sont répertoriés ou exclus. <b>Inventaire japonais (ISHL)</b> : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
<b>Malaisie</b>	: Indéterminé.
<b>Nouvelle-Zélande</b>	: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
<b>Philippines</b>	: Indéterminé.
<b>République de Corée</b>	: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
<b>Taïwan</b>	: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
<b>Thaïlande</b>	: Indéterminé.
<b>Turquie</b>	: Indéterminé.
<b>États-Unis</b>	: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
<b>Viêt-Nam</b>	: Indéterminé.

## Section 16. Autres informations

### Historique

**Date d'édition/Date de révision** : 04/25/2018

**Date de publication précédente** : 05/10/2016

**Version** : 4

**Légende des abréviations** :

- ETA = Estimation de la toxicité aiguë
- FBC = Facteur de bioconcentration
- SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
- IATA = Association international du transport aérien
- CVI = conteneurs en vrac intermédiaires
- code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses
- LogK<sub>ow</sub> = coefficient de partage octanol/eau
- MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)
- NU = Nations Unies
- RPD = Règlement sur les produits dangereux

### Procédure utilisée pour préparer la classification



## Section 16. Autres informations

Classification	Justification
<b>Initial calibration verification standard part A</b> MATIÈRES CORROSIVES POUR LES MÉTAUX - Catégorie 1 TOXICITÉ AIGUË (inhalation) - Catégorie 2 CORROSION CUTANÉE - Catégorie 1 LÉSIONS OCULAIRES GRAVES - Catégorie 1 TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITIONS RÉPÉTÉES (dents) - Catégorie 2 Dangers pour la santé non classifiés ailleurs - Catégorie 1	Jugement expert Méthode de calcul Sur la base de données d'essais Sur la base de données d'essais Méthode de calcul Méthode de calcul
<b>Initial calibration verification standard part B</b> MATIÈRES CORROSIVES POUR LES MÉTAUX - Catégorie 1 TOXICITÉ AIGUË (inhalation) - Catégorie 2 CORROSION CUTANÉE - Catégorie 1 LÉSIONS OCULAIRES GRAVES - Catégorie 1 SENSIBILISATION RESPIRATOIRE - Catégorie 1 SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1 CANCÉROGÉNICITÉ - Catégorie 1 TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION (Fertilité) - Catégorie 1 TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION (Foetus) - Catégorie 1 TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITIONS RÉPÉTÉES (dents) - Catégorie 2 DANGER (AIGU) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1 DANGER (A LONG TERME) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1 Dangers pour la santé non classifiés ailleurs - Catégorie 1	Jugement expert Méthode de calcul Sur la base de données d'essais Sur la base de données d'essais Méthode de calcul Méthode de calcul Méthode de calcul Méthode de calcul Méthode de calcul Méthode de calcul Méthode de calcul Méthode de calcul Méthode de calcul Méthode de calcul Méthode de calcul

**Références** : Non disponible.

**Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.**

### Avis au lecteur

**Déni de responsabilité:** Les informations contenues dans le présent document reflètent l'état de connaissances d'Agilent à la date de rédaction du manuel. Par conséquent, Agilent ne peut garantir expressément ou implicitement la validité, l'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence desdites informations.